



Les critères de diagnostic du DMS-IV (Manuel Diagnostique et Statistique des troubles mentaux) et du CIM-10 (classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes - Organisation Mondiale de la Santé (OMS)).

Ces classifications sont mondialement reconnues et adoptées comme référence. Les critères diagnostiques de ces deux classifications correspondent. Dans le CIM-10 le Trouble autistique est dénommé Autisme infantile.

- A. Un total de six (ou plus) parmi les éléments décrits en (1), (2) et (3), dont au moins deux de (1), un de (2) et un de (3) :**
- 1. Altération qualitative des interactions sociales, comme en témoignent au moins deux des éléments suivants :**
 - a. altération marquée dans l'utilisation, pour réguler les interactions sociales, de comportements non verbaux multiples, tels que le contact oculaire, la mimique faciale, les postures corporelles, les gestes;
 - b. incapacité à établir des relations avec les pairs correspondant au niveau de développement;
 - c. le sujet ne cherche pas spontanément à partager ses plaisirs, ses intérêts ou ses réussites avec d'autres personnes (par exemple, il ne cherche pas à montrer, à désigner du doigt ou à apporter les objets qui l'intéressent);
 - d. manque de réciprocité sociale ou émotionnelle.
 - 2. Altération qualitative de la communication, comme en témoigne au moins un des éléments suivants :**
 - a. retard ou absence totale de développement du langage parlé (sans tentative de compensation par d'autres modes de communication, comme le geste ou la mimique);
 - b. chez les sujets maîtrisant suffisamment le langage, incapacité marquée à engager une conversation avec autrui;
 - c. usage stéréotypé et répétitif du langage, ou langage idiosyncrasique;
 - d. absence d'un jeu de "faire semblant" varié et spontané, ou d'un jeu d'imitation sociale correspondant au niveau de développement.
 - 3. Caractère restreint, répétitif et stéréotypé des comportements, des intérêts et des activités, comme en témoigne au moins un des éléments suivants :**
 - a. préoccupation circonscrite à un ou plusieurs centres d'intérêts stéréotypés et restreints, anormale soit dans son intensité, soit dans son orientation;
 - b. adhésion apparemment inflexible à des habitudes ou à des rituels spécifiques et non fonctionnels;
 - c. maniérismes moteurs stéréotypés et répétitifs (par exemple : battements ou torsions des mains ou des doigts, mouvements complexes de tout le corps);

- d. préoccupations persistantes pour certaines parties des objets.
- B. Retard ou caractère anormal du fonctionnement, débutant avant l'âge de trois ans, dans au moins un des domaines suivants :**
- interactions sociales;
 - langage nécessaire à la communication sociale;
 - jeu symbolique ou d'imagination.
- C. La perturbation n'est pas mieux expliquée par le diagnostic de Syndrome de Rett ou de Trouble désintégratif de l'enfance.**

Source :

- Manuel Diagnostique et Statistique des troubles mentaux, 4ème édition ; American Psychiatric Association (APA), 1994; version française Ed. Masson, Paris, 1996. Chaque trouble mental est pourvu d'un code d'identification; l'autisme est DSM-IV, code 299.00
- Classification Internationale des Maladies et problèmes de santé connexes, 10ème édition ; Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 1992. Chaque trouble mental est pourvu d'un code d'identification; l'autisme est CIM-10, code F 84.0